

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Dions, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Verdalle, maire

Présents : Jean Verdalle, Nicole Raymond, Jérôme Boucoiran, Julien Aubonnet, Joffrey Vedrines, Bernard Bourdon, Patrick Chabert, Charles Desanlis, Marceau Fricon, Marc Gibert, Sébastien Rouquette, Jacky Serody, Michaël Micucci.

Ont donné procuration : André Vincent à Jacky Serody

Secrétaire de séance : Michaël Micucci

Le compte rendu du conseil du 27 janvier 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1. adhésions au SMD Gard des communes de Domessargues, Saint-Mamert du Gard et Sauzet – POUR : 13 - Abstention : 1 UNANIMITE
2. sont élus représentants de la commune au SMD : titulaire : Jean Verdalle, suppléant : Patrick Chabert - UNANIMITE
3. il est constaté la fin d'enquête publique pour l'exploitation de la carrière de La Rouvière, aucune observation n'a été émise par les habitants de la commune. - UNANIMITE
4. contrat de maintenance curative avec SPIE pour l'éclairage public. POUR : 13 Abstention : 1- UNANIMITE
5. Projet de rénovation de l'école : modification de la délibération 010/2017 portant notre demande de subvention DETR à 49 000€ - UNANIMITE
6. Le maire est autorisé à signer un contrat de Maitrise d'œuvre pour le projet école avec l'atelier Perrin François Seidel - UNANIMITE
7. Nous aurons « graines de razeteurs » le 20 mai. Une convention traditions régionales est passée avec Nîmes métropole - UNANIMITE
8. Pour l'enfouissement des réseaux place Brot une convention est passée avec le SMEG - télécom - UNANIMITE
9. Pour l'enfouissement des réseaux place Brot une convention est passée avec le SMEG -éclairage public UNANIMITE
10. La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités de plein droit à compter du 27 mars 2017, sauf si une minorité représentant 25% au moins des communes et 20% de la population de la communauté d'agglomération s'y oppose.
POUR : 7 – Abstentions : 6 – Contre 1 – Adopté à la majorité

Informations diverses

- Vote de principe de l'aménagement d'un parc pour les enfants conforme à la réglementation
- Situ des Meyranes
- Démarrage chemins ruraux, Braune, école, passage surélevé

Le Maire,

Jean Verdalle